

RÈGLEMENT GRAND JEU

Cobac Parc

Du 29 mars à 16h au 3 avril 2022 à 00h

ARTICLE 1 : ORGANISATION DU JEU

La Société par Actions Simplifiée (SAS) Cobac Parc, domiciliée Bois du Cobac Lanhélin 35720 Mesnil-Roc'h, représenté par son directeur Mr Philippe Vignaud organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 29 mars à 16h au 3 avril 2022 à 00h sur le facebook de Cobac Parc. Le même jeu avec la même dotation sera aussi diffusé sur les facebook du mc Do de la découverte, de St Jouan, de Pleurtuit et de Pontorson

ARTICLE 2 : CONDITION DE PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure, domicilié en France métropolitaine, à l'exclusion de l'ensemble du personnel du Grand Aquarium ou des membres de leurs famille.

La participation est limitée à une participation de jeu par foyer (même nom, même adresse, même adresse email), et ce quelle que soit la date à laquelle le formulaire est déposé.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule de la manière suivante :

- Un post facebook sera mis en ligne par l'organisateur sur facebook le 29 mars à 16h
- Les participants devront se rendre sur l'URL suivante <https://fr-fr.facebook.com/CobacParcOfficiel/>
- Ce jeu est composé d'un jeu de labyrinthe avec comme but une licorne devant aller à la rencontre d'un druide.
- Un tirage au sort sera effectué parmi les personnes ayant donné la bonne réponse sur le chemin à prendre.
- Les réponses devront être données en commentaire du post facebook.
- Les participants doivent être abonnés au facebook de Cobac Parc et doivent « liker » le post.
- L'arrêt du jeu se fera le 3 avril à 00h

Si une adresse semble suspecte L'équipe de Cobac Parc se donne le droit de la retirer du jeu.

ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Pour Gagner :

- Le gagnant sera désigné par tirage sort à la fin du jeu soit le 4 avril à 10h.
- Les adresses choisies pour être tiré au sort seront ceux qui comporteront les bonnes réponses au jeu du labyrinthe.

Les gagnants seront avertis sur facebook. Les lots/invitations seront envoyés au gagnant, sur présentation ou envoi d'une pièce d'identité, par mail.

La dotation étant deux heures d'exclusivité en avant 1^{ère} le 7 avril de 18h à 20h pour deux personnes. La dotation ne pourra être demandé en dehors de cette horaire et date, Passé ce délai, les lots seront considérés comme refusés et perdus. Les gagnants ne pourront prétendre à aucun échange ou remboursement de la valeur vénale des lots.

ARTICLE 5 : DOTATION

La dotation de ce jeu gratuit est la suivante :

- Deux places pour venir à Cobac Parc en soirée privée, exclusif avant l'ouverture de celui-ci le 9 avril. Les places seront valables de 18h à 20h le 7 avril. La valeur de cette dotation et de 34€ par place + le côté exclusif.

Le tirage au sort du gagnant sera effectué au Grand Aquarium de Saint-Malo au le 4 avril à 10h par le service communication de Cobac Parc.

Les dotations offertes ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

ARTICLE 6 : MODIFICATIONS DES CONDITIONS DE JEU

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent jeu, à le réduire, ou à le prolonger, ou à le reporter, ou à en modifier la nature des dotations, le nombre de dotations ou les conditions.

ARTICLE 8 : IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ÉLIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur

Cobac Parc pourra diffuser le nom des gagnants à des fins publicitaires, promotionnelles ou purement informatives, sans contrepartie financière.

ARTICLE 9 : DEPOT DU REGLEMENT

Le règlement est disponible sur simple demande sur <https://fr-fr.facebook.com/CobacParcOfficiel/> ou téléchargeable sur notre site internet : coabcparc.com

ARTICLE 10 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées sont destinées à la société organisatrice Cobac Parc. Les informations des participants sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour mémoriser la participation au jeu et permettre l'attribution du lot. En jouant vous consentez à ce que nous traitons et collections vos données personnelles. Ils disposent également d'un droit d'opposition à ce qu'elles soient utilisées à des fins de prospection commerciale en dehors de la participation au jeu, qu'ils peuvent faire valoir dès l'enregistrement de leur

participation en s'adressant par courrier à l'adresse suivant : Bois du Cobac Lanhélin 35720 Mesnil-Roc'h,

Les gagnants autorisent l'organisateur à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques ses coordonnées (Nom, Prénom), sur quelque support que ce soit, sans que celui ne lui confère une rémunération, un droit ou avantage quelconque, autre que l'attribution de son lot.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite "Informatique et Liberté", tel que modifié, les candidats disposent d'un droit à l'information, d'un droit d'accès, d'un droit à l'opposition et d'un droit de rectification sur les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu en s'adressant à Cobac Parc, représentée par son directeur Philippe Vignaud, dont le siège social est situé Bois du Cobac Lanhélin 35720 Mesnil-Roc'h,. Pour exercer ces droits, vous pouvez envoyer votre requête à communication@aquarium-st-malo.com

Vos données personnelles seront immédiatement supprimées une fois le jeu arrivé à terme ou seront conservés pour une durée maximum de 3 ans si vous avez accepté l'utilisation de vos données à des fins de prospection commerciale. Ce délai pourra être supérieur en cas de risque contentieux afin d'assurer la défense de nos intérêts.

Fait à Saint-Malo, le 29 mars 2022